



S.E.C. OBJECTIFS

SARL AU CAPITAL DE 152 500 EUROS

BRUNO LE TARNEC
CATHERINE CROIZÉ

*Experts-Comptables et
Commissaires aux comptes associés*

ASSOCIATION LA BATOUDE

9 Allée Johann Strauss

60000 BEAUVAIS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE 2011

**SIEGE SOCIAL
ET BUREAU**

**7, rue du Musée - BP 90404
60004 BEAUVAIS CEDEX
TEL. : 03.44.48.44.54
FAX : 03.44.48.39.02**

sec-objectifs@wanadoo.fr
www.secobjectifs.com

**SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES**

**INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE LA REGION D'AMIENS
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES D'AMIENS
RCS BEAUVAIS B 434 000 030 - SIRET 434 000 030 00024 - APE 741C
TVA : FR 45 434 000 030 00024**



S.E.C. OBJECTIFS

ASSOCIATION LA BATOUE
9 Allée Johann Strauss 60 000 BEAUVAIS

- :- :- :-

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Membres de l'Association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'**Association LA BATOUE** tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



S.E.C. OBJECTIFS

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

A BEAUVAIS, le 5 avril 2012

S.E.C. OBJECTIFS

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Catherine CRGIZE', is written over the printed name.

Catherine CRGIZE
Commissaire aux Comptes

LA BATOUDE

BILAN

Exercice du 01/01/2011 au 31/12/2011

ACTIF	Exercice 2011			Exercice 2010
	Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Matériel de cirque	1 417,50	485,63	931,87	1 404,37
Matériel son	10 418,28	2 238,00	8 180,28	0,00
Matériel vidéo	801,00	702,36	98,64	365,64
Autres matériel de scène	1 076,40	904,97	171,43	530,23
Total	13 713,18	4 330,96	9 382,22	2 300,24
Autres				
Matériel de transport	15 900,00	8 389,73	7 510,27	10 264,44
Matériel de bureau et informatique	1 498,00	1 313,54	184,46	683,80
Total	17 398,00	9 703,27	7 694,73	10 948,24
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Dépôts et cautionnements versés	245,00		245,00	540,00
TOTAL I	31 356,18	14 034,23	17 321,95	13 788,48
ACTIF CIRCULANT				
Avances et acomptes	513,00		513,00	0,00
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	14 075,33	370,00	13 705,33	12 462,07
Autres	27 763,84		27 763,84	27 265,50
Total	41 839,17	370,00	41 469,17	39 727,57
Valeurs mobilières de placement	126 320,04		126 320,04	76 877,52
Disponibilités	336,15		336,15	24 432,35
Sous-total A	169 008,36	370,00	168 638,36	141 037,44
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	7 898,80		7 898,80	7 167,69
Sous-total B	7 898,80		7 898,80	7 167,69
TOTAL II (A+B)	176 907,16	370,00	176 537,16	148 205,13
TOTAL GENERAL (I+II)	208 263,34	14 404,23	193 859,11	161 993,61

LA BATOUDE
COMPTE DE RESULTAT
 Exercice du 01/01/2011 au 31/12/2011

	Exercice 2011	Exercice 2010
PRODUITS		
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens	185,00	361,00
Prestations de services	121 051,94	230 183,20
Subventions d'exploitation	379 967,31	388 954,85
Cotisations reçues	1 899,99	688,41
Reprises sur provisions et transferts de charges d'exploitation	4 589,21	1 162,28
TOTAL I	507 693,45	621 349,74
CHARGES		
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats	95 842,03	144 991,06
Autres charges externes	89 050,32	103 902,68
Impôts, taxes et versements assimilés	13 413,77	13 155,85
Salaires et traitements	208 362,38	202 329,46
Charges sociales	84 582,24	82 406,18
Autres charges	9 048,58	11 332,81
Dotations d'exploitation	7 959,81	8 772,27
TOTAL II	508 259,13	566 890,31
RESULTAT D'EXPLOITATION	-565,68	54 459,43
PRODUITS FINANCIERS (III)	1 820,04	377,52
CHARGES FINANCIERES (IV)	0,00	0,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	299,83	15,95
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	519,99	1 044,84
Reprises sur provisions pour engagements à réaliser	25 989,00	11 667,00
Engagements à réaliser sur ressources affectées	11 083,33	25 989,00
EXCEDENT OU DEFICIT	15 939,87	39 486,06

LA BATOUE
ANNEXE COMPTES 2011
Exercice du 01/01/2011 au 31/12/2011

Annexe au bilan, avant répartition, dont le total est de 193 859,11 euros et au compte de résultat de l'exercice, dégageant un excédent de 15 939,87 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, arrêtés par le Conseil d'Administration font partie intégrante des comptes annuels.



LA BATOUDE
ANNEXE COMPTES 2011
Exercice du 01/01/2011 au 31/12/2011

I FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE	(D 83 - 24)	NOTE 1
--------------------------------------	--------------------	---------------

NEANT

II - PRINCIPES & METHODES COMPTABLES	NOTE 2
---	---------------

A) PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES (D 83-24/1 ; C.Co.9)

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été établis selon les principes du Nouveau Plan Comptable des Associations, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

B) DEROGATIONS

Il n'a pas été nécessaire de déroger aux principes et conventions générales.

C) PERMANENCE OU CHANGEMENT DE METHODE (D 83-24/3 ; C.Co 11)

NEANT

D) CONVENTIONS PARTICULIERES

• **IMMOBILISATIONS CORPORELLES** (D 83-24/2)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

	<u>Durée</u>	<u>Méthode</u>
- Matériel éducatif.....	1- 5 ans	linéaire
- Matériel de bureau & informatique, mobilier	3-10ans	linéaire
- Matériel vidéo et autre matériel scénique.....	3-5 ans	linéaire
- Matériel de transport.....	4 ans	linéaire

• **EQUIPEMENT ET MATERIEL MIS A DISPOSITION**

Conformément à la convention de mise à disposition de locaux communaux signée avec la ville de Beauvais en date du 08/12/2011, et à la convention pluriannuelle d'objectifs signée avec la ville de Beauvais en date du 29/03/2010, l'association a bénéficié sur l'exercice d'équipements et de matériel mis à disposition par la ville de Beauvais :

- ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Début d'exercice	Dotation 2011	Reprise 2010	Fin d'exercice
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Matériel de cirque	13,13	472,50		485,63
Matériel son		2 238,00		2 238,00
Matériel vidéo	435,36	267,00		702,36
Autres matériel de scène	546,17	358,80		904,97
Autres				
Matériel de transport	4 635,56	3 754,17		8 389,73
Matériel de bureau et informatique	814,20	499,34		1 313,54
Total	6 444,42	7 589,81		14 034,23

D) PROVISIONS

NOTE 6

Provisions pour dépréciation des comptes clients : 370 €

E) ACTIF CIRCULANT ET DETTES

NOTE 7

- ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

	Montant	à - d'un an	à + d'un an
ACTIF CIRCULANT			
- Créances usagers	14 075,33	14 075,33	
- Autres créances	27 763,84	27 763,84	
- VMP	126 320,04	126 320,04	
DETTES			
- Dettes fournisseurs	26 786,62	26 786,62	
- Autres dettes	93 965,55	93 965,55	

F) COMPTES DE REGULARISATION

(D 83 - 23)

NOTE 8

- CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	EXPLOITATION	FINANCIER	EXCEPTIONNEL	TOTAL
Charges constatées d'avance	7 898,80			7 898,80
Produits constatés d'avance	21 160,86			21 160,86



S.E.C. OBJECTIFS

**ASSOCIATION LA BATOUE
9 Allée Johann Strauss 60 000 BEAUVAIS**

- :- :- :- :-

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des
comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011**

Aux Membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

A Beauvais, le 5 avril 2012

Pour S.E.C. OBJECTIFS


Catherine CROIZE
Commissaire aux Comptes